ACCIDENTS PAR EXPOSITION AU SANG ET AUX LIQUIDES BIOLOGIQUES

CONDUITE À TENIR

PAS UNE MINUTE À PERDRE

Immédiatement

Piqûres et blessures

- **Ne pas faire saigner**
- **Nettoyer** immédiatement la zone lésée à l'eau et au savon puis rincer
- Réaliser une **antisepsie** pendant 5 mn avec au choix :
 1. Dakin® stabilisé
 2. Eau de javel à 0,5% (*)
 3. Polyvidone iodée en solution dermique ou alcoolique
 4. A défaut, alcool à 70°
 5. Si patient suspect ou atteint d'ATNC : eau de javel à 2%(*)

Projections sur les muqueuses et dans les yeux

- Enlever et jeter les lentilles de contact si projection dans les yeux
- **Rincer** abondamment au sérum physiologique ou à défaut à l'eau, pendant 5 mn

(*) Dilution eau de Javel :

0,5 % Chl : 250 mL à 9,6% Chl + 4750 mL eau = 5L à 0,5% Chl

2% Chl : 250 mL à 9,6% Chl + 1L eau = 1L 250 à 2% Chl

DANS LES 4 HEURES QUI SUIVENT L'ACCIDENT

Connaître le statut sérologique du patient source

Statut connu séropositif VIH
Non prélevable
Non identifiable
Allô SMIT : 46395 (médecin de garde)

Statut inconnu, mais prélevable (avec accord préalable du patient)
Entre 8h et 19h du lundi au vendredi, entre 8h et 16h le samedi :
Allô Laboratoire de virologie : 90491
Allô Acheminement urgent : 801
Le régulateur du 801 donne le lieu de dépose du prélèvement en fonction du site

DÈS CONNAISSANCE DU RÉSULTAT :

Si résultat négatif
Entre 9h00 et 16h00 du lundi au vendredi :
Allô Unité de Santé au Travail *
Si résultat positif
Allô SMIT : 46395 (médecin de garde)

Statut inconnu mais prélevable (avec accord préalable du patient) hors heures ouverture du Laboratoire de virologie
Allô SMIT : 46395 (médecin de garde)

ENSUITE ET DANS LES 48h

- **Alerter** le cadre de santé du service ou à défaut le cadre de garde
- Faire établir par un médecin le **certificat initial** d'accident du travail
- **Etablir** la déclaration d'accident de travail **sur C4U** en mettant en pièce jointe la copie du certificat médical initial d'accident du travail
- **Contacter systématiquement** l'Unité de Santé au Travail pour une évaluation de l'AES et pour la conduite à tenir
- Si traitement anti-VIH prescrit par le SMIT :
 - ✓ Suivi clinique et biologique assuré par le SMIT
 - ✓ Envoi par l'agent des résultats à l'Unité de Santé au Travail si prélèvement réalisé par le SMIT (MedTravailIDE@chu-toulouse.fr)

Respecter les PRECAUTIONS STANDARD, c'est se protéger

* **Unité de Santé au Travail :**
Hôpital Purpan
Bâtiment Turiaf, 2ème Etage
Accueil : 05 61 7 (72158)
MedTravailIDE@chu-toulouse.fr

Information destinée au personnel hospitalier pour affichage dans les salles de soins Version : 10Date d'application : 06/12/2023Indexation : QUA-EN-000

Hôpitaux de Toulouse